

Présents : ALAPHILIPPE Pauline - AUDEBERT Nadia - BLAY Séverine - BILLAUD Michaël - FRERE Sandrine - FEVRE Yvonne - JACQUEMET Jean-Jacques - MOINEAU Frédéric - PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - POIRIER Marie-Madeleine - ROUFFIGNAC Aurélie

Absents-Pouvoir : MAGINOT Pascal pouvoir à Angélique PEINTRE ;

Absents : De MONTE Evelyne - VERRIEST André

Secrétaire de séance : ALAPHILIPPE Pauline

Intervention de M. Pernin pour une présentation du Syndicat mixte CYCLAD afin de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble. M. Pernin a présenté le rôle de Cyclad et les moyens mis en œuvre pour le traitement des déchets sur le territoire desservi par Cyclad.

I – Administration générale

1. Commission des solidarités : ajout d'un membre

Madame Le Maire expose aux membres du conseil municipal que M. Maginot, excusé lors du dernier conseil municipal lui a fait part de son souhait d'intégrer la commission des solidarités. Cette commission créée lors du conseil du 20 janvier 2021 est constituée des membres suivants : Mme Angélique PEINTRE, M. Philippe PISSOT, Mme Evelyne De MONTE, M. André VERRIEST, Mme Yvonne FEVRE, M. Pascal MAGINOT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),

- Décide d'accepter la candidature de M. MAGINOT Pascal
- Désigne au sein de cette commission les membres énoncés ci-dessus

Délibération 2021-08

II – Finances

2. Remboursement aux élus des frais de garde d'enfants

Mme le Maire expose que la loi "Engagement et proximité" a rendu obligatoire le remboursement à l' élu municipal par la commune de ses frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à son domicile. L'objectif est de lui permettre d'assister plus facilement aux réunions liées à l'exercice de son mandat. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, le remboursement auquel a procédé la commune est compensé par l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),

- Décide de fixer les pièces à fournir par ses membres pour le remboursement de leurs frais et ceci afin de permettre à la commune d'exercer un contrôle, notamment vérifier que la somme de toutes les aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôt dont l' élu bénéficie par ailleurs, ainsi que du remboursement de la commune, n'excède pas le montant de la prestation effectuée.
- Inscrit des crédits suffisants au budget communal.

Délibération 2021-09

3. Terrain communal : proposition de mise en vente

Madame le Maire explique que la commune est propriétaire d'un terrain cadastré ZI 45 situé au Cher entre la D 939 et la rue du Grand Guignier de 4590 m². Avec le nouveau PLUI-H, cette parcelle est classée en Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP).

Ce terrain est lié aux parcelles ZI 63 – ZI 151- ZI 152 pour un projet cohérent d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),

- Décide d'engager les démarches pour la mise en vente du terrain
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Délibération 2021-10

4. Salle des maîtres : remise en état du plafond

Mme Le Maire explique que le plafond de la salle des maîtres menace de tomber. Des entreprises ont été consultées afin de faire chiffrer les travaux : L'entreprise Mailloux ; Rotrou Bazin Rénovation et SARL Art et plaque.

Il est proposé de retenir l'entreprise Mailloux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),

- Décide de retenir l'entreprise
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Délibération 2021-11

5. Cimetière du Cher : demande de subvention

Madame Le Maire expose au conseil municipal que la commission voirie a travaillé sur l'accessibilité du cimetière du Cher et suggère la création d'allées afin que les personnes puissent circuler plus facilement et l'aménagement des entre-tombes en graviers afin de faciliter le nettoyage du cimetière.

Il est proposé de faire une demande de subvention au titre de la DETR – accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le coût total des travaux s'élève à 20 000 € HT. La subvention pourrait être de 8 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),

- Approuve la demande de subvention au titre de la DETR
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Délibération 2021-12

III – Personnel

6. Recrutement temporaire d'un agent technique

Compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2021 dans le service technique lié à l'aménagement du cimetière du Cher, il est proposé de recruter un agent temporairement. L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),

- Adopte la proposition du Maire
- Modifie le tableau des emplois
- Inscrit au budget les crédits correspondants
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

Délibération 2021-13

IV – Questions diverses

- Point Cycle and Sound – 26 septembre 2021 ; circuit sur Landrais : arrêt repas et spectacle musique à l'Eglise du cher ; besoin de bénévoles ; et point visites sensorielles
- Quoi de neuf – réception jeudi 25 février en mairie – distribution durant le weekend.
- Abandon du petit Chambounais de 2020 car pas de contacts commerciaux et coût à la charge de la commune trop important. Report à 2021. Maintien de la communication actuelle
- Famille Bajrami : départ au 8 mars prévu normalement. Il a une seule piste, une maison en rénovation dont les travaux vont encore durer 3 mois. La famille va rester jusqu' à juin
- A partir du 2 mars 2021 : passage du camion Lokalité.
- Entreprise Nina Rodier : transport de personnes pour aller jusqu'à Surgères 5 € pour les personnes, 40 € pour la commune. Pas de suites données. Budget trop cher pour la commune.
- Problème des poteaux pour la fibre pour les personnes qui ne sont pas du bon côté de la route par rapport à l'installation initiale.
- Travaux à Marlonges : enfouissement de la fibre.

Séance levée à 22h30

Prochaines réunions de conseil municipal : 17 mars 2021 – 28 avril 2021